

No.

11238-43

NOM

*Institut de Cardiologie de Montréal*

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL  
INTERVENUE ENTRE

CENTRE PRE-ARCHIVAGE  
1982 05 26  
M.T.M.S.R.

PAR  
MESSAGER

82 JUN 20 15 27

INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL  
NOM DE L'ETABLISSEMENT

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE Institut de Cardiologie de Montréal

(EMPLOYEUR)

5000 est, rue Bélanger, Montréal, Qué. H1T 1C8

(ADRESSE)

ET Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec

(ASSOCIATION ACCREDITÉE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 16 mars 1982.


Numéro du dossier d'accréditation M-11238-43

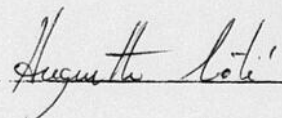
Le nombre de salariés régis par cette convention est de 02

Les parties ont signé le présent document le 20.04.82

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

  
Michel Desautels

  
Sylvie Gervais

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de  
leurs représentants autorisés ce 20 avril 1982 à Montréal, Qué.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT

INSTITUT DE CARDIOLOGIE  
DE MONTREAL

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Auguste Lotté  
Syrene Gougeon

J. Duchesne  
Myriam Lescault